

Ce document contractuel règle les rapports dans le domaine financier entre notre ensemble scolaire et les familles. L'inscription de l'élève au sein de l'ensemble scolaire Saint-Laurent implique l'acceptation du présent règlement financier.

Le service comptable est à votre disposition pour toute question relative au paiement : facturation@stlaurent-blain.fr ou au 02.40.79.99.53 (mardi toute la journée / jeudi matin).

INSCRIPTION ET REINSCRIPTION :

- Les frais d'inscription et de réinscription s'élèvent à 30 €.
- Un acompte de 30 € est versé obligatoirement au moment de l'inscription payable par chèque à l'ordre de l'OGEC Saint-Laurent et ne sont pas remboursés en cas de désistement.
- Pour les élèves déjà scolarisés au sein de l'ensemble scolaire, les frais de réinscription sont demandés aux familles en mai.
- L'acompte sera déduit des frais de scolarisation de l'année 2021/2022.

MONTANT DE LA CONTRIBUTION FAMILIALE PAR ENFANT ET PAR AN

- La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers, les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national.
- La contribution des familles - que les cours soient en face à face ou à distance- sont dus intégralement.

REDUCTION SUR LA CONTRIBUTION DES FAMILLES

- Réductions « Familles nombreuses » : les familles qui inscrivent simultanément plusieurs enfants dans l'établissement bénéficient d'une réduction de 20% sur la contribution familiale à partir du 3^{ème} enfant et suivants.

CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES

MONTANTS ANNUELS ET PAR ENFANT SAUF MENTION CONTRAIRE		ÉCOLE	COLLEGE		
Contributions obligatoires	Contribution des familles	391 €	478 €		
	Forfait Activités Ecole & Collège : livres, manuels, intervenant, sorties, etc.	15 €	50 €		
	Adhésion à l'UGSEL	1.63 €	3.80 €		
	Tablette	/	6èmes 145€	5èmes 171€	4 et 3èmes 150€
Contributions facultatives	Garderie école <i>10€ supplémentaires seront facturés par jour pour les élèves inscrits à la garderie jusqu'à 18 h30 quand un retard de plus de 10 mn non prévu et non justifié sera signalé.</i>	0.72 € le 1/4 d'heure	/		
	Etude encadrée Ecole 16h30 à 17h30 Collège 17h00 à 18h00	Tarifs dans la circulaire projet accueil périscolaire	Tarifs dans la circulaire de rentrée		
	Classe à projet Collège	/	15 €		
	Cotisation à l'APEL	21 € par famille			
	Abonnement au magazine La Salle liens international <i>(4 n° par an)</i>	13 € par famille			
	<i>Intégralement reversées aux organismes, le renoncement à l'une ou à la totalité de ces contributions optionnelles doit être signalé sur la fiche élève et sanitaire remise à la rentrée.</i>				

IMPORTANT : Si un voyage linguistique, artistique ou de découverte est organisé dans une classe, une ou des avances seront demandées et les modalités financières seront présentées avant le voyage aux parents d'élèves concernés.

RESTAURATION

- Les tarifs de demi-pension ont été calculés pour prendre en compte les éventuels départs en voyage, stage ou autre absence dans l'année. La demi-pension est forfaitaire et indivisible.
- Les absences, quelle qu'en soit la nature, ne donnent pas droit à réduction. Cependant, en cas d'absence d'une durée de 8 à 15 jours civils pour une maladie avec certificat médical joint, les sommes trop perçues au titre de la demi-pension seront remboursées.
- Une régularisation en fin d'année est faite pour les élèves de Maternelles qui ont opté pour le forfait DP4 OU DP3 en fonction des repas réellement consommés.
- Modification possible au trimestre après en avoir informé le service comptabilité.

Prix d'un repas en fonction du régime choisi au moment de l'inscription	MATERNELLE PPS – GS	ELEMENTAIRE CP – CM2	COLLEGE 6è – 3ème
Externe <i>Possibilité de repas occasionnels au tarif indiqué. Facturation au réel.</i>	4.22 €	4.48 €	5.39 €
DP3 <i>Forfait demi-pensionnaire 3 repas/semaine – jours fixés à la rentrée – possibilités de repas le jour où l'enfant n'est pas DP3 mais à un tarif occasionnel en plus du forfait</i>	434.66 €	444.96 €	523.18€
DP4 <i>Forfait demi-pensionnaire 4 repas/semaine.</i>	578.14€	583.62€	687.42€
Panier repas – PAI <i>Pour raison médicale</i>	2.08 € pour le couvert et la surveillance		

MODE DE REGLEMENT

- Une facture annuelle dématérialisée est disponible sur Ecole Directe fin septembre. Le prélèvement bancaire est le mode règlement privilégié par l'établissement.
- **Prélèvement automatique**
 - Les prélèvements sont effectués **le 10 de chaque mois d'octobre à juillet**.
 - Le mandat de prélèvement **accompagné d'un RIB**, doit impérativement être rempli et joint à votre dossier d'inscription.
 - Le mandat de prélèvement est reconduit automatiquement.
 - Toute demande de paiement par prélèvement ou changement de compte bancaire doit être signalée le plus rapidement possible à la comptabilité.
- **Paiement par chèque ou carte bancaire**
 - Dès réception de la facture, le règlement doit être effectué **en totalité au 10 octobre** soit par carte bancaire sur Ecole directe soit par chèque libellé à l'ordre de l'OGEC St Laurent Blain.
- **IMPAYES**
 - L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.
 - En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

AIDES SPECIFIQUES AUX COLLEGIENS

- **Bourses**

Pour les Bourses Nationales du Collège, une information vous sera donnée courant septembre.

Un simulateur est à votre disposition sur www.education.gouv.fr, rubrique aides financières au collège.

- **Aide « Fonds social » Collège**

Une aide « Fonds Social » peut être accordée en cas de difficulté financière. Formulaire à demander à la comptabilité (dossier où il faudra joindre obligatoirement les justificatifs nécessaires : avis d'impôts 2021 sur les revenus 2020, attestation de chômage ou de longue maladie, attestation de surendettement, etc. (tout document permettant d'étudier votre dossier en toute objectivité). N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec la cheffe d'établissement, Madame Isabelle BELOUIN.

MONTANT MENSUEL DU PRELEVEMENT EN FONCTION DE VOTRE SITUATION

	Maternelles	Primaires	6èmes	5èmes	4èmes-3èmes
EXTERNE	40.76 €	40.76 €	67.68 €	70.28€	68.18€
Demi-Pensionnaire 3 jours (DP3)	84.23 €	85.26 €	120 €	122.60€	120.50 €
Demi-Pensionnaire 4 jours (DP4)	98.58 €	99.13 €	136.42 €	139.02€	136.92 €
A ajouter au montant ci-dessus prélevé mensuellement, les contributions facultatives en fonction de votre situation :					
Garderie école	0,72 € le 1/4 d'heure				
Etude encadrée	Cf. circulaire étude encadrée				
Classe à Projet collège	/	/		15 €/an	
Cotisation APEL	21 €/an (une adhésion par famille)				
Abonnement La Salle Liens	/	/	13 €/an (1 abonnement par famille)		